

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination  
des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine**

NOR : AFSZ1430219A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine modifié en dernier lieu par l'arrêté du 4 avril 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine au titre du *a* du 3° de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : M. Nicolas MADRELLE, second suppléant, désigné par le président du conseil régional.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 7 mars 2014.

MARISOL TOURAINE